Rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics : Informer les agences d'évaluation du crédit des dettes d'étudiants en défaut de paiement

DEMANDE

Le Comité permanent des comptes publics (PACP) de la Chambre des communes a demandé une mise à jour de statut de la recommandation 3 du rapport 6 du PACP (43e législature, 2e session) concernant l'information fournie aux agences d'évaluation du crédit sur les dettes d'étudiants en défaut de paiement. Cette mise à jour de statut fait suite à la lettre du 31 mai 2022 du ministre d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) au président du Comité permanent des comptes publics.

CONTEXTE

En février 2021, le Comité permanent des comptes publics a produit un rapport sur l'aide financière aux étudiants, qui comprenait la recommandation suivante :

« Recommandation 3 – sur l'information fournie aux agences d'évaluation du crédit : EDSC devrait fournir au Comité un rapport décrivant ses progrès en matière d'information fournie aux agences d'évaluation du crédit sur les dettes d'étudiants en défaut. Un rapport définitif doit également être fourni. »

Cette recommandation découle de l'étude du Comité sur le rapport du printemps 2020 du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) sur l'aide financière aux étudiants, qui comprenait la même recommandation.

Le 31 mai 2021, l'honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, a fourni une réponse écrite en lieu et place du rapport d'étape demandé par le Comité. En ce qui concerne la recommandation relative aux agences d'évaluation du crédit (recommandation 3), la réponse indique qu'EDSC fournira un rapport d'étape intermédiaire et un rapport final sur la manière dont EDSC informe les agences d'évaluation du crédit des dettes d'étudiants en défaut.

Par la suite, EDSC a remplacé l'ancien système de comptes débiteurs par un nouveau système de perceptions et de décaissements du secteur public (PDSP). Le nouveau système est doté d'une fonctionnalité améliorée pour les comptes débiteurs et le recouvrement qui permettra à EDSC de mettre en œuvre un processus pour signaler les prêts étudiants en recouvrement aux agences d'évaluation du crédit. Cependant, le Ministère a rencontré un certain nombre de retards dans la mise en œuvre du nouveau processus de rapport aux agences d'évaluation du crédit.

RAPPORTS D'ÉTAPE

EDSC reconnaît l'importance d'améliorer la responsabilité des étudiants emprunteurs et le remboursement et le recouvrement des prêts, en incitant les emprunteurs qui sont en mesure de rembourser leurs prêts à être plus diligents en matière de remboursement. Grâce au Centre de service nationale de prêts aux étudiants (CSNPE), les prêts étudiants en cours de remboursement sont signalés aux agences d'évaluation du crédit sur une base mensuelle et restent dans le dossier de crédit de l'emprunteur pendant environ six ans. Toutefois, si un emprunteur ne paie pas ses mensualités, son prêt est transféré à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour recouvrement, et les rapports de l'agence d'évaluation du crédit cessent alors.

Au cours de l'année dernière, EDSC a lancé le projet de rapport aux agences d'évaluation du crédit pour mettre en œuvre ce nouveau processus. Une équipe de projet spécialisée a été mise sur pied pour faire avancer les travaux dans l'ensemble du Ministère, avec des intervenants internes et externes clés, notamment les deux principales agences d'évaluation du crédit, Equifax Canada et TransUnion Canada.

Mise en œuvre du nouveau système de comptes débiteurs d'EDSC

À ce jour, le ministère a pris un certain nombre de mesures et d'améliorations de programme pour donner suite à la recommandation du Comité concernant l'information des bureaux de crédit sur les dettes d'étudiants en défaut de paiement. En avril 2021, EDSC a remplacé l'ancien système de comptes débiteurs par un nouveau système de PDSP, qui a amélioré la fonctionnalité des comptes débiteurs et du recouvrement pour permettre au Ministère de mettre en œuvre un processus pour signaler les prêts étudiants en recouvrement aux agences d'évaluation du crédit. À l'avenir, les règles opérationnelles, les algorithmes et les fonctions automatisées du système PDSP permettront à l'ARC de gagner en efficacité en ce qui concerne le recouvrement et le règlement des dettes d'EDSC.

Révision des ententes de prêts étudiants avec les emprunteurs pour obtenir leur consentement

Dans le cadre du travail de révision des ententes de prêts étudiants avec les emprunteurs afin d'obtenir leur consentement, le Ministère a travaillé avec le conseiller juridique d'EDSC pour revoir l'Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE). L'examen a permis de déterminer que le libellé de l'EMAFE fournissait le consentement requis pour faire des rapports aux agences d'évaluation du crédit en utilisant des renseignements personnels. À la suite du conseil du conseiller juridique d'EDSC de réviser l'EMAFE pour renforcer le langage concernant l'échange potentiel des renseignements sur les emprunteurs avec les agences d'évaluation du crédit, ce travail a été entrepris et achevé à l'été 2022.

Établir des ententes sur l'échange de renseignements avec les agences d'évaluation du crédit

Le conseiller juridique d'EDSC travaille avec des intervenants externes (p. ex. l'ARC, le CSNPE) pour établir des ententes sur l'échange de renseignements (EER) avec les agences d'évaluation du crédit, ce qui contribuera à assurer une approche plus cohérente de l'échange de renseignements tout au long du cycle de vie d'un prêt d'études canadien, y compris la compatibilité avec la législation existante. Une fois que les ébauches d'ententes sur l'échange de renseignements seront terminées, ils seront communiqués aux agences d'évaluation du crédit pour qu'elles les examinent et les mettent au point sur le plan juridique.

Élaboration d'exigences opérationnelles pour améliorer le système PSCD

Dans le cadre des efforts visant à améliorer le signalement des dettes d'étudiants en défaut aux agences d'évaluation du crédit, le Ministère a entrepris de mettre en œuvre la fonctionnalité de signalement dans une prochaine version du système PSCD. Bien que les travaux aient avancé, l'élaboration des exigences opérationnelles s'est avérée plus complexe que prévu à l'origine et les progrès ont été retardés. L'équipe de projet continue de travailler avec des intervenants internes et externes pour élaborer les exigences opérationnelles.

Une fois que les EER avec les agences d'évaluation du crédit seront en place et que les exigences opérationnelles seront terminées, des consultations avec les intervenants internes et externes auront lieu pour confirmer la technologie requise pour établir des connexions de données avec les agences d'évaluation du crédit (p. ex. le transfert de fichiers plats ou une interface de programmation d'applications [API]).

Conclusion

Conformément à la recommandation du Comité, EDSC continue de travailler avec les parties prenantes internes et externes pour mettre en œuvre le signalement des dettes d'étudiants en défaut. EDSC a mis en œuvre avec succès un nouveau système de comptes débiteurs avec une fonctionnalité améliorée pour permettre la déclaration aux agences d'évaluation du crédit. Toutefois, le projet a connu un certain nombre de retards et, par conséquent, la mise en œuvre de la déclaration des dettes d'étudiants en défaut aux agences d'évaluation du crédit a été reportée à décembre 2023. EDSC continuera à travailler avec les principaux partenaires pour trouver des solutions et relever les défis potentiels de mise en œuvre.